

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-009

du 10 décembre 2019

n°009

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD

POUVOIRS (8) : 1. J. DUMAS donne pouvoir à JP. ABELIN
2. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à M. LAVRARD
3. JC. GAILLARD donne pouvoir à J. MELQUIOND
4. A. LAURENDEAU donne pouvoir à L. RABUSSIÉ
5. G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
6. M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT
7. E. FARHAT donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
8. G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison Pour Tous de Châtellerault

La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action spécifique. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Or, certaines demandes exceptionnelles sont intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire.

C'est le cas de la demande de subvention exceptionnelle émanant de la Maison Pour Tous de Châtellerault qui sollicite la collectivité pour une participation financière, à hauteur de 2 000 €, pour l'accueil de spectacles professionnels à l'occasion de la manifestation « Le Cabaret du Carroy », d'octobre 2019 à avril 2020, soit 6 soirées autour de la chanson française, l'humour et la magie.

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération n° 20 du conseil municipal du 7 février 2019 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2019, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

CONSIDÉRANT l'examen de la demande de subvention émanant de la Maison Pour Tous de Châtellerault pour le financement de spectacles artistiques professionnels à l'occasion des « Cabarets du Carroy », d'octobre 2019 à avril 2020 : 6 soirées faisant écho au passé festif du quartier de Châteauneuf,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-009

du 10 décembre 2019

n°009

page 2/2

CONSIDERANT que l'objectif de cette manifestation est de proposer des événements culturels originaux et de qualité à la population du quartier de Châteauneuf (6 00 personnes attendues) , favorisant la rencontre et l'échange inter- générations ,

CONSIDERANT un montant total de 9 500 € de cachets artistiques professionnels , soit 55 % du budget total de la manifestation de 17 290 € TTC,

CONSIDERANT que la collectivité ne prend en charge le cachet artistique qu' à hauteur de 2 000 € maximum ,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Maison Pour Tous de Châtellerault d'un montant de 2 000 €,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La somme sera imputée sur la ligne budgétaire 422.6/6574/5100.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

